

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

**F**

Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

REP/MMP10  
Mai 2026

## SYNTHÈSE DE LA DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS (CCMMP)

### Travaux par correspondance

(préparée par le Secrétariat du Codex)

Le CCMMP a été ajourné *sine die* à la suite de sa 9<sup>e</sup> session (2010) par la 33<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission», 2010).

La 37<sup>e</sup> session de la Commission (2014) a réactivé les activités du CCMMP par correspondance, notamment dans l'optique d'entreprendre de nouveaux travaux consacrés à l'élaboration d'une norme pour le fromage fondu. La 38<sup>e</sup> session de la Commission (2015) a ensuite approuvé de nouveaux travaux consacrés à l'élaboration d'une norme sur les poudres de perméat laitier par le CCMMP.

Entre 2014 et 2017, le CCMMP a travaillé par le biais d'échanges de courriels, mais aussi dans le cadre de groupes de travail électroniques (GTE) et de groupes de travail physiques (GTP), qui ont régulièrement fait part de leurs avancées à la Commission. Ces rapports figuraient en annexe des lettres circulaires.

Le CCMMP a été ajourné *sine die* en 2017 par la 40<sup>e</sup> session de la Commission, après l'adoption de la Norme sur les poudres de perméat laitier et l'interruption des travaux consacrés à la norme générale pour le fromage fondu.

À des fins d'archivage et de documentation, les travaux que le CCMMP a menés par correspondance entre 2014 et 2017, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après, ont été identifiés comme relevant de la 10<sup>e</sup> session du CCMMP.

DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS (CCMMP) (2014-2017)		
Session de la Commission	Document de référence	Notes explicatives
37 <sup>e</sup> session de la Commission (2014)	<a href="#">REP14/CAC</a> paragraphes 108-112, annexe VIII	La 37 <sup>e</sup> session de la Commission a réactivé les activités du CCMMP par correspondance dans l'optique d'entreprendre de nouveaux travaux consacrés à l'élaboration d'une norme pour le fromage fondu.  La 37 <sup>e</sup> session de la Commission a aussi établi un groupe de travail physique (GTP), dirigé par la Nouvelle-Zélande et coprésidé par la République orientale de l'Uruguay, et travaillant en anglais et en espagnol, afin de préparer un avant-projet de norme destiné à une diffusion pour recueil d'observations à l'étape 3.
38 <sup>e</sup> session de la Commission (2015)	<a href="#">REP15/CAC</a> paragraphes 77-85, 90-91, 97-98; annexe IV; annexe VI <a href="#">CL 2015/02-MMP</a> <ul style="list-style-type: none"><li>Annexe I: Rapport du Groupe de travail physique sur le fromage fondu</li></ul>	Le rapport du GTP sur la norme pour le fromage fondu, comprenant l'avant-projet de norme, a été transmis à l'ensemble des membres et observateurs pour recueil d'observations.  La 38 <sup>e</sup> session de la Commission a adopté la norme générale pour le fromage fondu à l'étape 5.

<b>DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS (CCMMP) (2014-2017)</b>		
<b>Session de la Commission</b>	<b>Document de référence</b>	<b>Notes explicatives</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe II: Avant-projet de norme générale pour le fromage fondu (à l'étape 3)</li> <li>• Annexe III: Liste des participants</li> <li>• Appendice: Conseils généraux sur la présentation des observations</li> </ul> <p><a href="#">CL 2015/15-MMP</a></p> <p>Avant-projet de norme générale pour le fromage fondu (CCMMP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe I: Avant-projet de norme générale pour le fromage fondu (à l'étape 5)</li> <li>• Annexe II: Rapport et recommandations élaborées à partir de la CL 2015/2-MMP: Avant-projet de norme générale pour le fromage fondu</li> <li>• Annexe III: Orientations générales pour la présentation d'observations</li> </ul> <p><a href="#">CL 2015/22-MMP</a></p> <p>Projet de norme générale pour le fromage fondu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe I: Projet de norme générale pour le fromage fondu (à l'étape 6)</li> <li>• Annexe II: Orientations générales pour la présentation d'observations</li> </ul> <p><a href="#">CL 2015/34-MMP</a></p> <p>Projet de norme générale pour le fromage fondu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe I: Projet de norme générale pour le fromage fondu (à l'étape 6)</li> <li>• Annexe II: Rapport du groupe de travail physique du CCMMP sur la norme générale pour le fromage fondu</li> <li>• Annexe: Liste des participants</li> </ul> <p><a href="#">CL 2015/28-MMP</a></p> <p>Demande d'observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de norme pour les poudres de perméat de lait</p>	<p>La 38<sup>e</sup> session de la Commission a aussi approuvé de nouveaux travaux concernant l'élaboration d'une norme sur les poudres de perméat laitier. La Commission est convenue d'établir un GTE dirigé par le Royaume du Danemark et travaillant en anglais uniquement, afin de préparer l'avant-projet de norme pour diffusion à l'étape 3. L'avant-projet de norme et les observations soumises à l'étape 3 devaient alors être examinés par un GTP dirigé par le Royaume du Danemark et travaillant en anglais, en espagnol et en français.</p> <p>La 38<sup>e</sup> session de la Commission est également convenue de reporter le débat sur les dispositions relatives aux additifs alimentaires, incluses dans la Norme sur la mozzarella (CXS 262-2006), à la 39<sup>e</sup> session de la Commission (2016).</p>

<b>DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS (CCMMP) (2014-2017)</b>		
<b>Session de la Commission</b>	<b>Document de référence</b>	<b>Notes explicatives</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe I: Avant-projet de norme pour les poudres de perméat de lait (N16-2015) (à l'étape 3)</li> <li>• Annexe II: Rapport du groupe de travail électronique sur l'avant-projet de norme pour les poudres de perméat laitier</li> <li>• Annexe III: Orientations générales sur la présentation des observations</li> </ul>	
39 <sup>e</sup> session de la Commission (2016)	<a href="#">REP16/CAC</a> paragraphes 197-199	<p>La 39<sup>e</sup> session de la Commission est convenue de discuter de la norme générale pour le fromage fondu lors de la 40<sup>e</sup> session de la Commission (2017), prenant note de la proposition de la Nouvelle-Zélande, en tant que pays hôte du CCMMP, de rassembler les nouvelles idées importantes fournies entre-temps par les membres.</p> <p>La 39<sup>e</sup> session de la Commission est également convenue de discuter des dispositions relatives aux additifs alimentaires, incluses dans la Norme sur la mozzarella, lors de la 40<sup>e</sup> session de la Commission (2017).</p>
40 <sup>e</sup> session de la Commission (2017)	<a href="#">REP17/CAC</a> paragraphes 51-54, 124-129, 130-134, 208	<p>La 40<sup>e</sup> session de la Commission a adopté la norme sur les poudres de perméat laitier à l'étape 8.</p> <p>La Commission a également approuvé l'interruption des travaux d'élaboration de la norme générale pour le fromage fondu.</p> <p>Concernant la Norme sur la mozzarella, la Commission est convenue de demander au CCFA de traiter uniquement la justification technologique de l'utilisation d'agents de conservation et d'antiagglomérants pour le traitement de la surface de la mozzarella à haute teneur en humidité dans le cadre de ses travaux consacrés à l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans les normes du CCMMP et des dispositions concernées de la Norme générale pour les additifs alimentaires.</p> <p>La Commission est ensuite convenue d'ajourner <i>sine die</i> le CCMMP après l'adoption de la norme sur les poudres de perméat laitier et l'interruption des travaux consacrés à la norme générale pour le fromage fondu.</p>